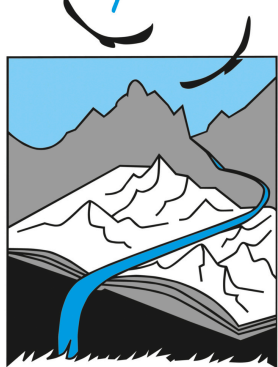


dehors par nature



ÉDUCATION
ENVIRONNEMENT

CGV EE64 Formations

1.OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent la vente de formations organisées par Education Environnement 64, situé à 2 rue Pats – 64260 BUZY, immatriculé sous le numéro SIRET 381 719 962 00031 et assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF.

2.RÉSERVATION ET PAIEMENT

L'inscription à une formation est validée après inscription sur notre site internet et du paiement intégral ou d'un acompte dont le montant varie en fonction de la formation suivie. Le solde doit être réglé dès réception de la convocation à la formation. Les moyens de paiement acceptés sont : Virement, chèque, carte bancaire.

3.PRISE EN CHARGE PAR UN OPCO

Les formations peuvent être financées en tout ou partie par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou tout autre organisme financeur (France Travail, CPF, employeur, etc.).

◆ Procédure :

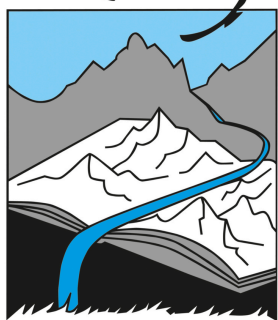
- Le participant nous contacte par courriel et nous lui fournissons un devis de la formation choisie.
- Le participant doit faire une demande de prise en charge auprès de son OPCO avant l'inscription par courriel.
- Une attestation de prise en charge ou un accord de financement doit être transmis à Education Environnement 64 dès sa réception.
- En cas de refus ou d'annulation de la prise en charge par l'OPCO, le participant reste redevable de frais de dossier d'un montant de 85 euros.

4.TARIFICATION ET PRESTATIONS INCLUSES

Les tarifs des formations sont affichés en euros TTC et comprennent :

- Les frais pédagogiques,
- Les frais éventuels d'hébergement et de restauration (si précisé).

Ne sont pas inclus : frais de transport jusqu'au lieu de la formation, dépenses personnelles, assurance complémentaire.



CGV EE64 Formations

5. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- Par le participant :
 - Toute annulation plus 20 jours avant le début de la formation : retenue des seuls frais de gestion administratifs de dossier soit 85 euros.
 - Toute annulation moins de 20 jours avant : entraîne une retenue de 50 % du coût de la formation.
 - Non présentation en début du stage : 100 % du coût de la formation retenue.

En cas de maladie ou d'accident dûment justifié, 85 € de frais de dossier seront retenus sur le remboursement, sur présentation d'un certificat médical.

- Par l'association : en cas d'annulation pour force majeure ou nombre insuffisant d'inscrits, un report sur une autre session pourra être proposée sinon un remboursement total sera effectué, sans indemnisation.

6. MODIFICATIONS

- Par le client : Toute demande de modification doit être formulée par email et validée par l'organisateur. L'acceptation de cette modification n'est pas garantie et peut entraîner des frais supplémentaires.
- Par l'organisateur : si des ajustements de programme sont nécessaires (formateur, lieu, dates), les participants seront informés dans les meilleurs délais.

7. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

L'organisateur est responsable de la bonne exécution des prestations vendues. Une assurance responsabilité civile est souscrite. Les participants sont invités à souscrire une assurance complémentaire couvrant l'annulation, le rapatriement et l'assistance.

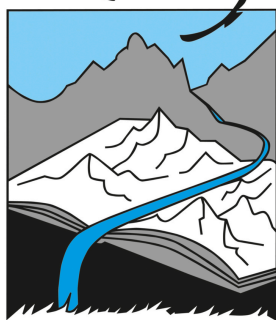
8. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES MINEURS

Les formations pour mineurs nécessitent une autorisation parentale. L'encadrement est assuré par des professionnels qualifiés. Si nous ne disposons pas du document avant le début de la formation, nous ne pouvons accepter le mineur en formation.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports de formation restent la propriété exclusive de l'association et/ou du formateur. Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée est interdite.

dehors par nature



ÉDUCATION
ENVIRONNEMENT

CGV EE64 Formations

10. DROIT DE RÉTRACTATION

Si la formation est achetée à distance, le participant dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter (article L.221-18 du Code de la consommation), sauf si la formation commence avant la fin de ce délai, avec accord écrit du participant

11. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les participants doivent respecter les règles de vie en collectivité. Tout comportement inapproprié pourra entraîner une exclusion de la formation sans remboursement.

12. RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation doit être adressée par écrit à association@ee64.org dans un délai de 14 jours après la fin de la formation. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le client pourra saisir un médiateur de la consommation avant de porter l'affaire devant le tribunal compétent de Pau.